

Votre AP, vous connaissez ?



Savez-vous que votre Association de Parents est investie des missions principales suivantes (source FAPEO):

- défendre les intérêts de tous les élèves; améliorer la qualité de vie et le bien-être de tous à l'école ;
- susciter la participation de tous les parents à la vie de l'école et à la scolarité de leur(s) enfant(s) ;
- recueillir le point de vue des parents de l'école ;
- émettre des avis ou propositions ;
- créer des relations positives entre tous les partenaires de l'école afin de construire une véritable communauté éducative ;
- permettre une meilleure représentation des parents auprès de la direction, du Conseil de participation de l'école et, dans le cas d'une affiliation, à son organe représentatif (la FAPEO pour les écoles de l'Enseignement officiel) ;

« Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de **collaborer** avec les autres membres de la communauté éducative dans un **esprit constructif** et de participer à **l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école**, notamment au travers d'un **dialogue permanent**.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis, fait circuler l'information et organise des activités **en phase et en concertation avec l'école**. Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de **situations collectives**.

Tout parent d'un enfant inscrit au sein d'un établissement scolaire est **membre de droit** de l'association de parents. » (définition FAPEO) Il peut ainsi participer librement à toute réunion de l'AP : une réunion AP a ainsi lieu toutes les 4 à 6 semaines, en fonction des besoins de l'actualité.

De plus, tout parent d'enfant inscrit à l'école communale de Mont-Saint-Jean est également en droit de présenter sa candidature au comité de l'AP et de participer aux Assemblées Générales. Ces dernières ont plus spécifiquement lieu afin d'élire les membres du comité de l'AP ou les représentants des parents au Conseil de Participation ou encore d'effectuer des modifications au ROI de l'AP.



REJOIGNEZ LA SUPER EQUIPE DE L'AP !

Pour faire fonctionner cette Association au meilleur de ses possibilités et pouvoir y intégrer les idées et l'énergie de tous les parents, nous avons besoin d'un maximum de soutien. N'hésitez donc pas à nous rejoindre. N'hésitez donc pas à nous contacter : ap.montsaintjean@gmail.com

D'avance, nous vous remercions de votre soutien et nous réjouissons de vous voir nombreux lors de nos prochaines réunions.

Votre Comité AP

Vous retrouverez toute l'actualité de votre Association de Parents sur la page facebook :

Find us on 

<https://www.facebook.com/apmontsaintjean>



Association de Parents d'élèves
de l'école communale de Mont-
Saint-Jean

I) Qui sommes-nous ?

Des parents comme vous-même !

Salariés pour la plupart...

Sans plus de temps...

Ni d'argent, car nous sommes
tous bénévoles !

I) Qui ?

II) Quoi ?

III) Où et
quand ?

IV) Comment ?

II) Que faisons-nous?

I) Qui ?

II) **Quoi ?**

III) Où et quand?

IV) Comment ?

« Une association de parents (AP) regroupe des parents dont les enfants fréquentent la même école. Elle a pour but de **collaborer** avec les autres membres de la communauté éducative dans un **esprit constructif** et de participer à **l'amélioration de la qualité de vie de tous à l'école**, notamment au travers d'un **dialogue permanent**.

L'AP suscite la participation de tous les parents de l'école, récolte leurs avis, fait circuler l'information et organise des activités **en phase et en concertation avec l'école**. Elle représente l'ensemble des parents de l'école et traite principalement de **situations collectives**.

Tout parent d'un enfant inscrit au sein d'un établissement scolaire est **membre de droit** de l'association de parents. »
(définition FAPEO)

III) Où et quand nous réunissons-nous ?

I) Qui ?

II) Quoi ?

III) Où et quand ?

IV) Comment ?

- ↪ Dans le réfectoire de l'école, site du Ménil,
- ↪ Environ toutes les 3 semaines
- ↪ En fonction de l'ordre du jour, chaque réunion dure entre 2 et 3 heures

IV) Comment oeuvrons-nous ?

↪ Election d'un Comité :

- 1 Président et 1 Vice-Président,
- 1 Trésorier et 1 Vice-Trésorier,
- 1 Secrétaire et 1 Vice-Secrétaire,

↪ Communication tout azimut :

- 1 réunion par mois minimum,
- par téléphone,
- via la messagerie électronique,
- Vers les parents: via la page Facebook et des tous-cartables

I) Qui ?

II) Quoi ?

III) Où et quand ?

IV) Comment ?

